ANNEXE 25

Wallonie

NASSOGNE

URBANISME
AVIS DôANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir quôen vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi dôune demande de permis dôurbanisme.

Le demandeur est **S.A. HABITAT+ Concept** demeurant chemin de la Terre Franche 100 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé **Rue Saint-Monon à 6950 Nassogne et cadastré 1°division, section A n°650N**.

Le projet est de type : Construction dôun ensemble de 10 appartements, et présente les caractéristiques suivantes :
Article R.IV.40-2, 2° du Code de Développement Territorial:
La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de lôalignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur lôalignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës doivent faire l'objet d'une annonce de projet

Ecart au Schéma de Développement Communal:
Densité prévue au SDC est de 15 à 20 logements/ha
Le projet prévoit 10 logements pour un terrain de 17 a 60 ca. Soit une densité de 56 logements/ha

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à lôadresse suivante : COMMUNE DE NASSOGNE, Service Urbanisme, Place Communale, 6950 Nassogne :
Le dossier peut être consulté sur rendez-vous les samedis 02octobre et 09 octobre 2021 de 10h à 12h à lôadresse suivante : COMMUNE DE NASSOGNE, Service Urbanisme, Place Communale, 6950 Nassogne :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :
- Mme Arnould Laurence, téléphone : 084/22.07.45, mail: laurence.arnould@nassogne.be, dont le bureau se trouve Place Communale à Nassogne
- Mme Henquinet Nathalie, téléphone : 084/22.07.49, mail: nathalie.henquinet@nassogne.be, dont le bureau se trouve Place Communale à Nassogne

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 septembre 2021 au 13 octobre 2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à lôadresse suivante : NASSOGNE, Place Communale à 6950 Nassogne ;
- par courrier électronique à lôadresse suivante : laurence.arnould@nassogne.be ou nathalie.henquinet@nassogne.be

Par ordonnance,

Le Directeur Général f.f. Le Bourgmestre

Q.PAQUET M. QUIRYNEN

Affiché le 22/09/2021

Vu pour être annexé à lâarrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO